

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLÉ  
DU 16 JUILLET 2024**

**Date de convocation** : le 10 juillet 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 16 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Sébastien DESTAIS, Maire.

**Etaient présents** : BRY Nathalie, BUREAU Marylène, COUSIN MANCEAU Myriam, DAUGEARD Michel, de LORGERIE Anne-Isabelle, DESTAIS Sébastien, FOURNIER Eric, GOUINEAU Jean-Dominique, MARIE Loïc, MASSELIN Pascal, MASSOT Tristan, MORDRELLE Francis, MOUSSU Carine, PORTAIS Valéry, SEGRETAIN Séverine, SEVIN Cyril.

**Etaient représentés** : BERNARD Catherine donne pouvoir à SEVIN Cyril  
BLANCHET Patricia donne pouvoir à MARIE Loïc  
de CHALAIN Véronique donne pouvoir de LORGERIE Anne-Isabelle

**Etaient excusés** :

**Secrétaire de séance** : MASSOT Tristan.

Ordre du jour :

**Personnel communal**

1. Poste de responsable de bibliothèque - ouverture du poste en catégorie A
2. Recours à un apprenti BPJEPS dans le service enfance-jeunesse

**Domaine et Patrimoine**

3. Vente d'un terrain à proximité de la résidence des cèdres

**Urbanisme**

4. Droit de préemption urbain – délégation de signature à un adjoint

**Autres**

5. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire
6. Informations diverses
7. Quart d'heure citoyen

**Adoption du procès-verbal des décisions / Secrétaire de séance**

**Le procès-verbal** des décisions du conseil municipal du 26 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Secrétaire de séance** : Tristan MASSOT.

**1- PERSONNEL COMMUNAL – Poste de responsable de bibliothèque - ouverture du poste en catégorie A**

**Délibération n°059-2024**

Francis MORDRELLE, adjoint à la culture et la vie associative, expose,

Le conseil municipal a créé par délibération n°67-2021 du 21/09/2021 le poste de "Responsable de bibliothèque" à 18,11/35<sup>ème</sup> heures (soit 18h07mn) (temps de travail annualisé) ouvert en catégorie C en filière culturelle sur le cadre d'emploi des Adjoints du Patrimoine.

Par suite de l'appel à candidatures, en octobre 2021 un agent a été recruté pour occuper ce poste.

Considérant le parcours professionnel de l'agent, tenant compte de son niveau de diplôme et des missions exercées, la commission Culture et Vie associative propose de modifier le poste afin de l'ouvrir à la catégorie A de la filière culturelle soit le cadre d'emploi des « Bibliothécaires » (grades de Bibliothécaire et Bibliothécaire principal), sans modification du temps de travail.

Cette décision permettrait d'envisager la nomination par voie de détachement de l'agent actuellement en poste dont le bénéfice de la disponibilité de droit arrive prochainement à son terme dans l'éducation nationale (fonction publique d'Etat).

Conformément à la procédure de recrutement dans la fonction publique territoriale, une déclaration de vacance d'emploi associée à une offre d'emploi seront toutefois nécessaires préalablement à l'embauche.

Les crédits ont été prévus au budget 2024.

Sur la base de cette proposition, le débat s'ouvre au sein de l'assemblée délibérante, les échanges peuvent se synthétiser de la façon suivante :

- Une approbation sur le principe de reconduire l'agent sur le poste au vu de ses compétences et de la qualité du service rendu depuis 3 ans,
- CEPENDANT une augmentation du coût du poste jugé conséquente pour un même temps de travail et des missions identiques (estimation : +11 000€ à confirmer),
- Une demande du conseil municipal de reporter la décision afin de donner du temps à la commission pour optimiser l'augmentation de charges. Plusieurs pistes sont pour cela évoquer :
  - o Approfondir les scénarios possibles de carrière pour l'agent en les chiffrant précisément,
  - o Réduire les charges de fonctionnement au sein même du budget de la bibliothèque ou du budget de la culture, et/ou sur d'autres postes de dépenses du budget communal,
  - o Rechercher des subventions pour atténuer l'augmentation de budget,
  - o Travailler sur un projet d'augmentation des heures d'ouverture au public (déjà en réflexion par la responsable bibliothèque) avec le soutien des bénévoles,
  - o Mutualiser le service avec d'autres communes.

A la suite du débat, Monsieur le Maire propose de reporter la décision d'ouverture en catégorie A du poste, de proposer à l'agent une reconduction de contrat jusqu'à la fin de disponibilité de droit à l'éducation nationale (février 2025), et de confier le soin à la commission de proposer une optimisation budgétaire, le but étant de délibérer à nouveau avant la fin d'année 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **DE REPORTER** à une décision ultérieure l'ouverture du poste de responsable de bibliothèque en catégorie A.

- **DE PROPOSER** à l'agent occupant le poste le renouvellement de son contrat jusqu'à la fin de sa disponibilité de droit,
- **DE CONFIER** à la commission culture et vie associative de proposer une optimisation budgétaire, le but étant de délibérer à nouveau avant la fin d'année 2024 sur la modification du poste,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 2- PERSONNEL COMMUNAL – Recours à un apprenti BPJEPS dans le service enfance-jeunesse

### Délibération n°060-2024

Cyril SEVIN, adjoint à l'enfance et la jeunesse, expose,

La commission enfance-jeunesse propose de renouveler l'expérience d'un contrat d'apprentissage dans le service enfance-jeunesse. Les modalités envisagées du contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2024-2025 sont les suivantes :

- Formation : BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport - diplôme de niveau 4).
- CFA : FRANCAS de la Mayenne.
- Durée de la formation : du 25 novembre 2024 au 30 janvier 2026.
- Heures de formation : 1281 heures en entreprise et 630 heures en formation.
- Durée souhaitée du contrat : 30 août 2024 au 1<sup>er</sup> mars 2026.
- Jeune : Kévin COUANON
- Maître d'apprentissage : Gwendoline LEBLANC (coordonnatrice enfance-jeunesse)
- Financements : le CNFPT finance à 100% le coût annuel de la formation (montants plafonnés par formation). Le plafond étant de 7000€ et le coût de formation de 7875€, il pourrait y avoir un reste à charge de 875€. Les frais annexes resteront à la charge de l'apprenti (hébergement, transport, restauration, frais de premier équipement).
- Rémunération de l'apprenti : 53% du SMIC en 1<sup>ère</sup> année (tranche 21-25 ans) + exonérations de charges, soit un prévisionnel de 11 232€/an (936€/mois).

Ce projet a reçu l'avis favorable du comité social territorial en date du 7 juin 2024, et a obtenu un accord préalable de financement du CNFPT pour les frais de formation.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis

Vu le décret n° 2019-1489 du 27 décembre 2019 relatif au dépôt du contrat d'apprentissage

Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du CNFPT au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant

Vu la circulaire du 8 avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité social territorial en date du 7 juin 2024 sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti accueilli par notre commune,

CONSIDÉRANT l'allocation d'un financement de contrat par le CNFPT,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **DE CONCLURE** pour la rentrée scolaire 2024-2025 un contrat d'apprentissage dans les conditions définies plus haut,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

### **3- DOMAINE ET PATRIMOINE – Vente d'un terrain à proximité de la résidence des cèdres**

#### **Délibération n°061-2024**

Monsieur le maire expose,

La commune est propriétaire d'un terrain à proximité de la Résidence des Cèdres non exploité d'une surface d'environ 400 m<sup>2</sup> (section de la parcelle cadastrée n°0337 section C), anciens jardins des locataires de la Résidence des Cèdres, aujourd'hui laissé en grande partie à l'abandon.

La commission travaux propose de vendre ce terrain de centre bourg. Il est concerné par une OAP (orientations d'aménagement et de programmation) au PLUi (obligations en termes de densité de construction notamment).

Des estimations concernant le tarif de vente ont été faites, celui-ci s'établirait autour de 80€/m<sup>2</sup> viabilisé ou 50-60€ non viabilisé.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour avoir un accord de principe sur la mise en vente du terrain sachant que le conseil municipal devra être sollicité de nouveau pour la procédure de déclassement, fixer le tarif de vente et désigner le géomètre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (2 abstentions : Loïc MARIE et Séverine SEGRETAIN), décide :**

- **DE DONNER UN ACCORD DE PRINCIPE** pour mettre en vente le terrain d'environ 400 m<sup>2</sup>, section de la parcelle cadastrée n°0337C,
- **DE CONFIER** à la commission travaux le soin de préparer le dossier de vente notamment de déterminer l'option la plus rentable entre la vente viabilisée ou non viabilisée.

#### 4- URBANISME – Droit de préemption urbain – délégation de signature à un adjoint (dossier n° 2024-16)

##### Délibération n°062-2024

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal concernant un dossier de droit de préemption urbain enregistré au n° 2024-16 reçu le 12/07/2024 concernant la parcelle cadastrale C1101 pour une surface de 07 a 07 ca, sise 2 impasse des Troènes.

Monsieur le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Considérant l'absence de projet à mener sur cette localisation donc l'absence de motivation pour préempter,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (18 votants), décide :**

- **DE RENONCER** au droit de préemption urbain sur le dossier enregistré en mairie au n° 2024-16 reçu le 12/07/2024 concernant la parcelle cadastrale C1101 pour une surface de 07 a 07 ca, sise 2 impasse des Troènes.
- **D'AUTORISER** Monsieur Michel DAUGEARD, 1<sup>er</sup> adjoint, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### 5- Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire

##### Les décisions en matière de droit de préemption urbain intercommunal

N° d'enregistrement	Reçu le	Référence cadastrale	Surface	Adresse	Décision	Date
2024-11	01/06/2024	C1005	05 a 22 ca	la Pilière	RENONCIATION	21/06/2024
2024-12	12/06/2024	C2041	29 a 66 ca	53 rue Jean-Baptiste ROBIN	RENONCIATION	02/07/2024
2024-13	22/06/2024	C1757, C1761	04 a 24 ca	15 rue de Bretagne	RENONCIATION	12/07/2024

##### Les dépenses engagées >= 1000€ et de moins de 15000€

Date signature	Fournisseur	Lieu / Service	Objet	Montant TTC
18/06/2024	Signaux Girod	Voirie	Marquage parking, Arret minutes, Taxi,,,	2 200,75 €
02/07/2024	TEM 53	Eclairage public	Remplacement borne accidentée	1 373,83 €
09/07/2024	FEE DU FEU	Ecole	Granulés de bois vrac 8 Tonnes	3 040 €
10/07/2024	Emaplast	Bibliothèque	Porte d'entrée PVC 1 vantail	1 781,63 €
10/07/2024	L'atelier des Pigme	Bibliothèque	Peinture extérieure des menuiseries	2 387,00 €
11/07/2024	CF architecture	48 rue de Concise	Contrat d'honoraires - étude de faisabilité architecturale	3 840,00 €

**Liste des arrêtés individuels et réglementaires (hors personnel)**

135	20/06/2024	Urbanisme	d'opposition à la DP 053 001 24K2013 de LEROYER Franck pour la réfection de façade de la maison sis 85-87 place de l'Eglise
136	19/06/2024	Urbanisme	Cua 053 001 24K4019 la Pilière
137	25/06/2024	Voirie	portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public à Mme Laura LEVALET au 85 place de l'église pour le stationnement d'un véhicule pour un déménagement le samedi 06 juillet 2024
138	28/06/2024	Voirie	portant autorisation de voirie à l'entreprise TRAM TP au 28 rue de Provence pour des travaux de raccordement de caniveaux au réseau EP du 01 juillet au vendredi 05 juillet 2024
139	01/07/2024	Urbanisme	Cua 053 001 24K4020 53 rue Jean-Baptiste ROBIN
140	02/07/2024	Urbanisme	d'alignement de la parcelle C2041 sis 53 rue Jean-Baptiste ROBIN appartenant à Mr et Mme TAILLANDIER
141	02/07/2024	Voirie	portant autorisation de voirie à l'entreprise Groupe ALQUENRY aux lieux-dits "la Grande Roguinière", "les Rochettes" et rue de Perrette pour des travaux de remplacement d'appuis téléphoniques à partir du 08 juillet 2024
142	10/07/2024	Urbanisme	Cua 053 001 24K4022 le logis de la Harirais
143	12/07/2024	Urbanisme	d'alignement des parcelles C1757 et C1761 sis 15 rue de Bretagne appartenant aux Cts DUPRÉ
144	12/07/2024	Urbanisme	Cua 053 001 24K4023 15 rue de Bretagne
145	12/07/2024	Urbanisme	Cua 053 001 24K4024 Les Landelles

**6- Informations diverses**

Rapporteur : Sébastien DESTAIS

- **Local de de l'ex bar de La Poste (annexe mairie) :** M. et Mme ROUX qui occupent actuellement le local du CCAS au 49 rue de Concise sont preneurs du local situé au 18 rue de Concise pour déplacer leurs activités d'expo-vente. Une psychologue s'était montrée intéressée dans un premier temps mais a finalement trouvé ailleurs.
- **Défibrillateur :** un nouvel équipement a été installé sur le mur de la bibliothèque côté restaurant. Il s'agit du 2<sup>ème</sup> sur la commune après celui installé à la salle des Lavandières ; celui de la pharmacie ayant été retiré. Carine Moussu demande à ce que l'information soit partagée sur Panneau Pocket. Tristan Massot s'en charge.
- **Inondations des 18 et 19 juin :** L'arrêté interministériel publié le 4 juillet 2024 a acté la reconnaissance en état de catastrophe naturelle de l'événement. Une rencontre avec les riverains du ruisseau touchés par les inondations a été organisée la semaine dernière – Tous étaient présents et cela s'est bien passé. Un signalement concernant la problématique du dimensionnement du réseau assainissement a été fait auprès de Laval agglomération – une intervention sera programmée en 2025.

**7- Quart d'heures citoyen**

*Pas de question posée.*

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 29 août à 20h (sous réserve de confirmation).**

*Fin de la séance : 21h45*

**Validation du Président,**

**Validation du Secrétaire de séance,**

---

**RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES**  
**Séance du 16 JUILLET 2024**

---

N° délib	Thématique mairie	Objet
059 2024	PERSONNEL COMMUNAL	Poste de responsable de bibliothèque - ouverture du poste en catégorie A
060 2024	PERSONNEL COMMUNAL	Recours à un apprenti BPJEPS dans le service enfance-jeunesse
061 2024	DOMAINE ET PATRIMOINE	Vente d'un terrain à proximité de la résidence des cèdres
062 2024	URBANISME	Droit de préemption urbain – délégation de signature à un adjoint (dossier n° 2024-16)

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE**  
**Séance du 16 JUILLET 2024**

Délibérations prises de  
n°059 à 062/2024

Nom-Prénom	Signature
BERNARD Catherine	Pouvoir à C. SEVIN
BLANCHET Patricia	Pouvoir à L. MARIE
BRY Nathalie	
BUREAU Marylène	
COUSIN MANCEAU Myriam	
DAUGEARD Michel	
DE CHALAIN Véronique	Pouvoir à A-I. de LORGERIE
DE LORGERIE Anne-Isabelle	
DESTAIS Sébastien	
FOURNIER Eric	
GOUINEAU Jean-Dominique	

MARIE Loïc	
MASSELIN Pascal	
MASSOT Tristan	
MORDRELLE Francis	
MOUSSU Carine	
PORTAIS Valéry	
SEGRETAIN Séverine	
SEVIN Cyril	